

Au Conseil Communal

Séance du 22 juin 2022

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : M. Thierry Buache, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. José Fonseca et Cyril Jeunet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

Le Président propose deux modifications de l'ordre du jour, comme suit :

Point 2 : assermentation au singulier

Point 12 : ajout de la nomination de deux délégués (PLR et SOC+) et de deux délégués suppléants (PLR et SOC+) à l'association de communes du SDIS Broye-Vully

L'assemblée accepte ces modifications. L'ordre du jour suivant sera donc suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2022
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Aménagement d'un giratoire à la route du Bornalet – Traitement des oppositions reçues à la mise à l'enquête publique. Préavis No 01/2022 (complément au préavis No 09/2020)
6. Rapport de la commission Mise en séparatif et assainissement des infrastructures – rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines. Requalification de l'espace routier, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau – secteur Bitternaz. Préavis No 04/2022
7. Rapport de la commission Travaux d'équipements – Secteur Les Troches : Création d'un nouvel accès pour la zone industrielle de Morandi Frères SA. Pose d'une couche de roulement sur la route des Troches. Création d'un bouclage d'eau et équipement secteur « est » de la ZI. Pose d'un nouvel éclairage public. Préavis No 05/2022
8. Rapport de la commission Rapport de gestion 2021. Préavis No 06/2022
9. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
10. Renouvellement du bureau pour l'année 2022-2023
11. Nomination de la commission du budget 2023
12. Nomination d'un délégué suppléant à L'Eparsse (PLR), de deux délégués (PLR et SOC+) et de deux délégués suppléants (PLR et SOC+) à l'association de communes du SDIS Broye-Vully
13. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Correspondance

- Par courrier du 28 avril 2022, M. Alexandre Krieger a fait part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Communications

- Le Président a participé aux manifestations suivantes : Diane lors de la Fête de mai, 100^{ème} anniversaire de La Lyre, accueil des nouveaux citoyens et des nouveaux habitants. Il remercie la Municipalité pour la mise sur pied de ces deux dernières journées qui permettent de faire connaître le village à ces personnes.
- Le 4 mai 2022 a eu lieu une séance d'information pour les conseillers et conseillères sur le fonctionnement des commissions.
- Le Président remercie toutes les personnes qui ont œuvré lors des dernières élections cantonales.
- Pour terminer, au nom du Conseil communal, il félicite Mme Nicole Rapin pour sa brillante élection au Grand Conseil et lui remet un bouquet. L'Assemblée l'applaudit.

2. Assermentation

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes, le Président assermente Mme Katarzyna Piotrowska (PLR) en remplacement de M. Alexandre Krieger.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 16 mars est adopté à l'unanimité, sans remarque.

4. Communications municipales

Mme Nicole Rapin

- La Municipalité a transmis à tous les conseillers et conseillères une communication de la Coreb en lien avec l'audit. Une journée de réflexion sur les missions de cette institution aura lieu prochainement.
- Mme Nicole Rapin annonce que la boursière communale Mme Marianne Rapin prendra sa retraite à la fin de l'année. La Municipalité est donc à la recherche de son ou de sa remplaçante.

M. Laurent Cosendai

- Il informe que le Comité de pilotage créé pour le projet d'intégration à l'ASIPE des communes de Valbroye, Henniez et Villarzel est composé d'un membre de chacune des communes précitées et de 3 membres du Copdir (Chevroux, Payerne et Corcelles). M. Pierre-Alain Lunardi, directeur administratif, y participe avec voix consultative. A ce jour, l'essentiel des travaux a porté sur la révision des statuts nécessaire à cette intégration, Il fait part ensuite du calendrier de ce projet.

M. Olivier Cherbuin

- Des travaux ont actuellement lieu sur l'Arbogne, dans le secteur Clos-à-Pugin. Il s'agit de la réfection du mur de soutènement de la rive gauche. Des caches à poissons seront réalisées dans ce secteur. Ces travaux ont été planifiés et coordonnés avec le Voyer des eaux et le garde-pêche. Ils sont réalisés par une entreprise spécialisée. D'autres travaux ont été effectués également sur l'Arbogne dans le secteur du Bomalet pour stabiliser 15 m. de berges qui s'étaient affaissées.

M. Daniel Givel

- Il annonce que des travaux de réfection ont eu lieu sur la route menant au cirque ; ils ont été financés par la propriétaire.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- Elle informe que le Pinot Noir de Lutry a donné quelques soucis, certaines bouteilles présentant un trouble à leur ouverture. Selon l'œnologue cantonal, ce problème est bien connu. Les températures plus élevées rendent les vins plus fragiles et la vinification actuelle, qui tend à limiter l'ajout de produits augmente également le risque. Quelques adaptations au niveau de la vigne, des vendanges et de la cave seront apportées afin de limiter au maximum les risques. A noter que ce trouble n'altère pas le goût du vin.
- Mme Ariane Baux Jaquemet fait un bref résumé de l'assemblée générale de l'ARAS. A relever que la totalité du budget de fonctionnement des AAS n'a pas été utilisée. L'exercice se solde favorablement par un montant de fr. 87'538.-- qui sera restitué aux communes. Le budget 2023 a été approuvé et la contribution des communes reste identique à 2022, soit fr. 0.30 par habitant pour financer le fonctionnement du Conseil des Régions et fr. 0.50 par habitant pour la participation aux frais administratifs. Pour terminer, elle annonce que le directeur de l'ARAS M. Michel Berther prendra sa retraite et qu'il sera remplacé par Mme Sonia Costa-Renz, actuelle directrice adjointe.

M. Bernard Coucet

- Mme Laurence Vonnez a remis sa démission de son poste de responsable du refuge après 6 ans d'activités. Elle sera remplacée par Mme Bianca Campos Baur, étudiante, épaulée par sa maman.

M. Pierre-André Rapin

- Bouclement du préavis No 01/1985 et préavis complémentaire No 14/1998, ainsi que du préavis No 01/1985, tous en relation avec la constitution du syndicat d'amélioration foncière. M. Pierre-André Rapin fait un bref historique de ces préavis. La dissolution, en date du 10 septembre 2021, du syndicat permet le bouclement de ces trois préavis, comme suit :
Préavis Nos 01/1985 et 14/1985 : total de la subvention communale autorisée fr. 697'745.--. Le bouclement final des travaux se monte à fr. 14'736'776.--. La subvention communale est de 5%. A ce montant, il faut déduire un montant de fr. 28'000.-- payé par la Commune de Payerne pour les travaux réalisés sur son territoire. Le solde à subventionner représente un montant de fr. 708'338.--, d'où un dépassement de fr. 10'793.--.
Préavis No 01/1985 participation en tant que propriétaire : versements anticipés pour la participation communale aux travaux fr. 1'473'212.50. Suite à la répartition des frais, basée sur les avantages reçus, un montant de fr. 550'248.-- était dû pour les parcelles agricoles communales. Solde en faveur de la commune : fr. 922'964.50. Lors de la dernière assemblée du Syndicat, il a été décidé de verser un montant de fr. 3.--/are à tous les propriétaires. Pour la Commune de Corcelles, cela représente un montant de fr. 63'910.--.

- M. Pierre-André Rapin fait un historique du dossier « réaménagement topographique de la parcelle No 3166 au lieu-dit Les Troches ». La procédure a débuté en juin 2019. Le 29 juillet 2021, le Canton émet un préavis favorable au comblement de cette parcelle. L'enquête publique a eu lieu du 8 septembre au 7 octobre 2021 et le permis de construire a été délivré le 23 novembre 2021. A la suite d'un appel d'offre, c'est l'association d'entreprises Antiglio et Marti Arc-Jura qui l'emporte. Les travaux pourraient commencer dès le 4 juillet prochain.

5. Rapport de la commission Aménagement d'un giratoire à la route du Bornalet – Traitement des oppositions reçues à la mise à l'enquête publique. Préavis No 01/2022 (complément au préavis No 09/2020

La parole est donnée à M. Mathieu Richard pour la lecture du rapport de majorité et à M. Alain Monney pour la lecture du rapport de minorité.

M. Alain Monney informe que, renseignements pris auprès de M. Müller, voyer des routes, la décision qui sera prise ce soir ne peut pas être soumise à référendum.

M. Thierry Buache rappelle que la discussion doit se dérouler uniquement sur l'objet du préavis, soit les réponses aux oppositions.

M. Pierre-Yves Perrin constate que l'information transmise par M. Alain Monney est importante. Les deux rapports disent que les réponses de la Municipalité aux opposants sont correctes et peuvent être acceptées. Il ne faut pas profiter du rapport de minorité pour revenir sur la décision prise par le Conseil communal le 19 mai 2021. M. Pierre-Yves Perrin recommande vivement d'accepter le préavis.

M. Cyrille Roux, quant à lui, n'est pas tout à fait d'accord avec les propos de M. Pierre-Yves Perrin. Les discussions qu'il a pu avoir avec différents habitants du village concernant la construction de ce giratoire sont très négatives. De son point de vue, il a été élu pour représenter les citoyens. Dès lors, et au vu de ce qui précède, il s'abstiendra lors du vote.

M. Pierre-André Rapin précise que si le préavis n'est pas accepté ce soir, la Municipalité reviendra devant le Conseil communal avec de nouvelles réponses aux opposants mais ne changera pas son projet.

Selon M. Xavier Doudin, si les réponses de la Municipalité ont été acceptées par la DGMR, le Conseil communal doit les accepter. Il estime dommage que la mise à l'enquête publique ait eu lieu après la décision du législatif.

M. Pascal Allenbach rejoint les propos de M. Cyrille Roux. Au vu du nombre important d'oppositions, il constate que ce projet déplaît à une bonne partie de la population. Il revient sur la présentation faite par M. Andrea Cartoni durant la séance du 19 mai dernier est la qualifie de non objective. Elle aurait dû se faire par quelqu'un de neutre afin de présenter les avantages et inconvénients de toutes les possibilités de ralentisseurs. M. Pascal Allenbach énumère ensuite tous les inconvénients que vont subir les conducteurs en franchissant ce giratoire. Il conclut son intervention en qualifiant l'aménagement de cet élément routier de punition pour la majorité d'entre-eux. Il recommande dès lors de ne pas lever les oppositions des électeurs.

M. Thierry Buache rappelle que le sujet du préavis sont les réponses aux oppositions et demande que la discussion se fasse sur cet objet uniquement.

M. Pierre-André Rapin corrige les propos de M. Pascal Allenbach en précisant que la présentation faite lors de la séance du 19 mai 2021 par M. Andrea Cartoni a été préparée par un bureau d'ingénieurs mandaté par la Municipalité. Elle était donc neutre.

M. Alain Monney relève les points suivants : par courrier du 30 mars 2022 à l'adresse du Conseil communal, la Municipalité a modifié les conclusions de son préavis qui ne comporte finalement qu'un seul article. A son avis, si l'enquête publique avait eu lieu avant la décision du Conseil communal, celle-ci aurait certainement été différente.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'adopter les réponses de la Municipalité aux 31 oppositions déposées lors de l'enquête publique pour l'aménagement du giratoire à la route du Bornalet.

M. Pascal Allenbach s'étonne que se soit le Voyer des routes, soit la DGMR, qui a donné des informations sur la procédure (référendum) et non pas le Préfet.

M. Thierry Buache informe que M. le Préfet lui a donné les mêmes indications.

6. Rapport de la commission Mise en séparatif et assainissement des infrastructures – rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines. Requalification de l'espace routier, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau – secteur Bitternaz. Préavis No 04/2022

La parole est donnée à Mme Christel Pahud pour la lecture des conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 165'800,-- pour l'étude de mise en séparatif et assainissement des infrastructures - Rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines, ainsi que pour la requalification de l'espace routier, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau - Secteur Bitternaz

Art. 2

D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes pour financer cette étude.

M. Pierre-André Rapin informe que la Municipalité ira dans le sens des souhaits de la commission sur deux points, soit : la rédaction de deux préavis distincts et la reconduction de la même commission pour l'étude desdits préavis.

7. Rapport de la commission Travaux d'équipements – Secteur Les Troches : Création d'un nouvel accès pour la zone industrielle de Morandi Frères SA. Pose d'une couche de roulement sur la route des Troches. Création d'un bouclage d'eau et équipement secteur « est » de la ZI. Pose d'un nouvel éclairage public. Préavis No 05/2022

La parole est donnée à M. Maxime Pignat pour la lecture des vœux et des conclusions de la commission.

M. Pierre-André Rapin informe que la Municipalité répondra favorablement aux deux vœux de la commission concernant l'éclairage du parking de la place de sport et du terrain de tir à l'arc.

M. François Vessaz revient sur le point 3 du préavis de la Municipalité relatif à la création d'un nouvel accès pour la zone industrielle de Morandi. Il comprend que l'accès prévu pour l'entreprise Sugyp se fasse par la route des Troches. Il relève que l'implantation de cette entreprise créera des places de travail mais ne générera pas beaucoup de trafic. Par contre, son souci est que des entreprises de type centrale de distribution viennent s'implanter et générer un trafic important. Dans ce cas, une sortie au nord de la parcelle, sur la route de Neuchâtel sera plus appropriée afin d'éviter que le trafic se fasse à travers le village. Il demande à la Municipalité qu'elle garantisse que le trafic se fera par le nord et non à travers le village.

M. Daniel Givel répond qu'actuellement la Municipalité ne peut pas donner ces garanties car il n'y a pas de projet pour le solde de cette parcelle. Il est tout-à-fait d'accord avec les remarques de M. François Vessaz et en prend note. Il précise que si un nouveau projet d'implantation est proposé à la Municipalité, celle-ci mettra en place une étude d'impact sur le trafic. Il demande aux conseillers d'être également attentifs aux nouvelles demandes d'implantation et de faire des remarques ou oppositions dans ce sens lors d'enquêtes publiques si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis :

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 478'200,-- pour effectuer les travaux tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire la subvention ECA.

Art. 2

De financer ces travaux par les liquidités courantes.

Art. 3

D'amortir les investissements EP, ainsi que les aménagements routiers, par les comptes no 43.331 « Amortissement sur routes » et no 81.3311 « Amortissement service des eaux » sur une durée de 20 ans.

Art. 4

D'approuver le projet routier tel que présenté par Morandi Frères SA.

8. Rapport de la commission Rapport de Gestion 2021. Préavis No 06/2022

Sur proposition du Président, ce préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions des rapports de la commission ad'hoc et de la commission des finances par leurs présidents respectifs, soit MM. Christian Favre et Pierre-Yves Perrin.
- B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère avec la lecture des vœux et questions de la commission de gestion ainsi que des réponses de la Municipalité. La discussion sera ouverte à chaque chapitre.
- C) Discussion sur les comptes et le bilan ainsi que sur le rapport de la commission des finances.
- D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis.

A) Lecture des conclusions des rapports

La parole est donnée à M. Pierre-Yves Perrin pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances et à M. Christian Favre pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

M. Pierre-Yves Perrin précise que la commission des finances a émis des souhaits pour lesquels elle n'attendait pas forcément de réponse de la Municipalité. Toutefois, la commission part du principe que la Municipalité en a pris connaissance et qu'elle en tiendra compte à l'avenir.

B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère

Les vœux sont lus par le président de la commission M. Christian Favre alors que les réponses sont lues par le municipal responsable du dicastère concerné.

Vœu No 2 – règlement du personnel

La commission de gestion n'est pas satisfaite de la réponse car le délai annoncé est trop long.

Vœu No 3 – droits fondamentaux, normes du travail

La commission demande qu'une procédure écrite soit mise en place car, suite aux entretiens qu'elle a mené avec les membres du personnel, elle a constaté que l'information n'est pas connue.

Vœu No 6 – apprenti bureau

La commission demande de préciser en quoi une répartition différente des tâches est compliquée.

Mme Nicole Rapin précise que la boursière et le secrétaire se partagent la formation de l'apprenti. Selon le plan d'étude, c'est seulement en 3^{ème} année que l'apprenti se forme auprès de la bourse communale. Il n'y a pas assez de personnel au bureau pour mettre en place une autre organisation.

Question No 2 – grille salariale

La commission a constaté que dans d'autres administrations publiques ces documents sont annexés au règlement du personnel et sont publics. Il n'y a pas de raison que la Municipalité seule en ait connaissance.

Vœu No 8 – site internet

La commission ne comprend pas que la Municipalité ne s'intéresse pas aux statistiques de visites du site internet de la Commune.

M. François Vessaz revient sur la question No 3 relative à la responsabilité en cas de piratage. Il demande à la Municipalité de communiquer la réponse d'OFISA lors de la prochaine séance.

Il appuie le vœu No 8 de la commission de gestion concernant les statistiques. Les données sont générées automatiquement et OFISA peut facilement les transmettre. La Municipalité doit se baser sur ces rapports de visites du site pour savoir, entre autres, si le temps passé à sa mise à jour est utile.

Question No 4 – canal de dérivation

La commission réitère sa question de savoir si le service de la DGE Biodiversité a été sollicité directement.

M. Olivier Cherbuin précise qu'une convention encadre les travaux sur les cours d'eau et les dégâts induits par les barrages de castors. En cas de dégâts liés à un barrage de castors, il y a possibilité de toucher une indemnité. La convention peut être consultée par la commission.

C) Discussion sur les comptes et le bilan ainsi que sur le rapport de la commission des finances

La parole n'est pas demandée.

D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2021 tels que présentés.

Art. 2

D'en donner décharge à la commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.

9. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

Mme Méry Rüfenacht a assisté le 21 juin dernier à l'assemblée générale de l'ARAJ Broye. Les comptes 2021 ont été approuvés à l'unanimité. Une somme de fr. 294'336.-- pourra être rétrocédée aux communes membres du réseau. Cette somme s'explique par la maîtrise des coûts de certaines structures, une augmentation de la subvention cantonale et des aides Covid supplémentaires. Le taux d'occupation pour la structure de Corcelles est actuellement en moyenne de 53%. Divers projets sont menés par le personnel éducatif et les enfants de ces structures se rendent régulièrement dans leur jardin pédagogique à Payerne. Actuellement, il y a 5 accueillantes en milieu familial à Corcelles.

M. François Vessaz a pris part à une séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE le 5 mai dernier. Trois préavis ont été approuvés par le législatif, soit : réfection de la toiture du collège de la Promenade moderne, divers travaux au collège de Derrière-la-Tour et la gestion 2021. Le Codir a également présenté son programme de législation.

M. Alain Monney annonce que le Conseil intercommunal de l'AIEPV se réunit demain avec un seul préavis à son ordre du jour, soit la gestion 2021.

Il informe que les appartements de la Coopérative Dumont sont tous loués à partir du 1^{er} juin dernier. Il informe que tout un chacun a la possibilité d'acquérir des parts sociales d'un montant de fr. 500.--.

10. Renouvellement du Bureau pour l'année 2022-2023

Les candidatures pour les postes de président, vice-président et 2^{ème} vice-président étant uniques, le Président propose le vote à main levée. Sont élus à la majorité, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

Président : M. Steve Lambelet (PLR)

Vice-présidente : Mme Méry Rüfenacht (PLR)

2^{ème} vice-président : M. Cyrille Roux (PLR)

Ces trois conseillers acceptent leur mandat respectif ; ils sont félicités par le Président et l'Assemblée.

Pour les élections suivantes, le Président propose un scrutin de liste avec un vote à main levée conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal. Cette proposition est acceptée.

Election de deux scrutateurs :

Candidat présenté par le Groupe PLR : M. Dominique Jan
Candidat présenté par le Groupe Soc et + : M. Mario Oliveira

Election de deux scrutateurs suppléants :

Candidats présentés par le Groupe PLR : M. Nicolas Pedroli et M. Daniel Oulevey.

Toutes les personnes élues sont félicitées par le Président et elles acceptent le mandat qui leur est confié.

11. Nomination de la commission du budget 2023

Le Président rappelle que les membres de la commission des finances font partie intégrante de la commission du budget. Il y a donc lieu de désigner les 5 membres qui compléteront cette commission ainsi que les suppléants.

Les représentants des groupes présentent les personnes suivantes (y compris les membres de la Cofin*) :

Groupe PLR : Virginie Nachbaur*
Sabine Coucet *
Daniel Duc*
Pierre-Yves Perrin *
Méry Rüfenacht, président-rapporteur
Nicolas Rüfenacht
Christian Ericsson
Stéphane Galley
Damien Coucet, suppléant
Loyse Rapin, suppléante

Groupe Socialiste et plus : Avni Sylaj,
Houcine Louati, suppléant.

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité du Conseil.

12. Nomination d'un délégué suppléant à l'Eparse (PLR), deux délégués (PLR et SOC+) et de deux délégués suppléants (PLR et SOC+) à l'association de communes du SDIS Broye-Vully

Suite à la démission de M. Alexandre Krieger, le délégué suppléant M. Thierry Buache reprend la fonction de délégué à l'Eparse. Il y a donc lieu de nommer un nouveau suppléant.

M. Xavier Doudin, présenté par le groupe PLR, est élu à cette fonction.

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du SDIS Broye-Vully, le Conseil communal doit désigner deux délégués et deux suppléants. Le Président a pris contact avec les présidents de partis et un avenant au contrat de législature a été signé.

Election de deux délégués :

Pour le groupe Soc et plus : M. Smaïl Barouk
Pour le groupe PLR : M. François Mauron

Election de deux suppléants :

Pour le groupe Soc et plus : M. Nicolas Ripoll
Pour le groupe PLR : Mme Patricia Egli

Ces quatre personnes sont nommées à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Yves Perrin remercie la Municipalité pour les démarches entreprises auprès de la Coreb qui répondent aux différentes interventions de conseillers communaux.

Il remercie également les membres de l'exécutif pour toutes les informations transmises au point 4 de l'ordre du jour. Il est toujours intéressant de connaître le travail effectué par les municipaux.

Mme Méry Rüfenacht félicite quant à elle la Municipalité pour le magnifique aménagement de la place de jeux à la route du Chêne. Elle informe que certaines classes en profitent même durant les heures de gymnastique.

M. Damien Coucet a été interpellé par plusieurs personnes concernant les horaires durant lesquels il est autorisé de faire du bruit. Il demande à la Municipalité de faire un rappel du règlement à tous les citoyens.

M. Xavier Doudin remercie la Municipalité pour les démarches entreprises pour la réfection de la route menant au cirque.

M. Maxime Pignat demande des explications sur la délivrance de permis de construire pour la pose d'antennes 5G au lieu-dit Clos-à-Pugin alors qu'environ 200 oppositions ont été déposées. Il déplore que les opposants aient appris par courrier la délivrance d'une autorisation spéciale du Canton. Il demande encore s'il n'était pas possible pour la Municipalité de prolonger le délai avant la délivrance du permis de construire.

M. Daniel Givel informe qu'il s'agit précisément du remplacement d'antennes 3G et 4G par des antennes 5G et qu'environ 300 personnes avaient fait opposition. Ces dernières ont permis de retarder d'environ 3 ans la pose de nouvelles antennes. Dans ce temps, des études d'impact ont été menées mais il n'a pas été possible de prouver qu'il y a des risques pour la santé. Dès lors, la Municipalité avait le choix de délivrer ou non le permis de construire. Elle a demandé un avis à son avocat-conseil qui a conclu qu'elle n'aurait pas gain de cause auprès du Tribunal contre une opposition de Swisscom. La Municipalité a donc suivi à regret le conseil de l'avocat.

M. Maxime Pignat relève que la Municipalité aurait pu prolonger la procédure et faire opposition par rapport à la distance entre les antennes et l'école.

M. Alain Monney demande à quel moment le chantier découlant du préavis No 03/2022 débutera.

M. Pierre-André Rapin informe que le calendrier a été modifié et que les travaux débuteront début septembre par le tronçon de la rue Vers-chez-Cherbuin.

Mme Nicole Rapin prend la parole pour remercier le Président sortant et les membres du Conseil communal pour la collaboration, les échanges et le travail effectué durant cette année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 35.

Approuvé en séance du 5 octobre 2022

Le Président 2021-2022 :


Th. Buache

La Secrétaire :


F. Moll

Le Président 2022-2023 :


S. Lambelet

